



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 22480

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la promotion du ferroutage sur le territoire national. Malgré la hausse du prix du pétrole et les nécessités écologiques, le service auto-train, qui existe pourtant depuis longtemps en France, n'est que très peu développé. Celui-ci transporte sur des rames spéciales des véhicules de tourisme et des petits utilitaires sur moyennes et grandes distances, les passagers étant acheminés soit dans le même convoi soit par des moyens distincts. Il permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre et concourt à la lutte contre la pollution mais il se heurte à des prix prohibitifs, au manque de prestations et à une certaine absence de reconnaissance. Pourtant le système a montré toutes ses qualités en Allemagne comme en Suisse. Il est ainsi une véritable voie alternative aux moyens de transports routiers tout en permettant de désengorger les autoroutes. C'est pourquoi il lui demande de favoriser ce type de transport en le rendant accessible à un plus grand nombre.

Texte de la réponse

L'utilisation des services d'autoroute ferroviaire se heurte à des contraintes techniques pour le transport de véhicule de tourisme. En effet, l'autorisation de mise en exploitation commerciale des wagons et des systèmes au sol des services d'autoroute ferroviaire existants concerne le chargement et le transport des poids lourds. Au-delà de l'enjeu d'adéquation des matériels et des chargements, se pose la question de l'équilibre économique de services d'autoroute ferroviaire qui accueilleraient des véhicules légers, les recettes commerciales que pourrait en tirer un exploitant n'étant pas en rapport avec les charges d'investissement et d'immobilisation de matériels lourds conçus pour le transport de véhicules d'une masse élevée et les besoins des utilisateurs de services d'auto/train connaissant de fortes variations saisonnières. Par ailleurs, il semble que les bassins de population identifiés par l'association des usagers du transport auto/train comme pertinents pour l'implantation de nouvelles dessertes d'auto-train ne correspondent pas aux localisations retenues pour l'implantation des terminaux d'autoroute ferroviaire existants, tournés principalement vers les flux de transit ou d'échanges internationaux de marchandises. Attaché au développement de l'activité auto-train, le Gouvernement est attentif à ce que ce service de transport écologique réponde aux attentes, aux besoins et qu'il en soit fait une exploitation équilibrée et de qualité par l'entreprise publique. La SNCF a engagé un plan d'action pour renforcer l'accessibilité et l'attractivité de son offre : information en ligne sur les heures de chargement et de déchargement du véhicule, création d'un service voiturier, permettant au voyageur de ne pas se déplacer pour déposer ou récupérer son véhicule, etc... La politique tarifaire a également été réorientée : le prix moyen est plus bas et la gamme est élargie, en fonction du jour de son départ et de l'anticipation de son achat, alors qu'auparavant, il était uniquement proposé un tarif en basse saison et un autre en haute saison. L'ensemble de ces mesures a contribué à l'accroissement du trafic auto-train qui a progressé de 14 % entre 2008 et 2011.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22480

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3252

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7890